



Brocante de SAVIGNIES

Le dimanche 27 septembre 2026

De 6h00 à 17h00

Organisée par le comité des fêtes et la municipalité de Savignies

Fiche d'inscription - Déclaration sur l'honneur

Nom : Prénom :
Né(e) le / / à
Adresse :
Code postal : Ville :
N°tél : Courriel :
Titulaire de la pièce d'identité n°
Délivrée le
N° registre du commerce (pour les professionnels) :
Nature des produits mis en vente :
.....
.....

Lot(s) de 3 mètres linéaires à **6€** particuliers ou **12€** professionnels

Nombre de lot(s) réservé(s) : Lot(s), Soit Euros

Utilisation d'une tonnelle ou d'un barnum : **OUI – NON**

Déclare sur l'honneur :

- Ne vendre que des objets personnels et usagers
- Ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Règlement par chèque à l'ordre du comité des fêtes de Savignies, accompagnés de la photocopie de la pièce d'identité ou d'un justificatif de registre de commerce + un chèque de caution de 10€ qui vous sera rendu à votre départ après contrôle de la propreté de votre emplacement.

Fait à Le :/...../2026

Signature :

Précision ou remarque :

Règlement de la brocante

- La brocante se déroulera dans le centre de Savignies. Accueil des exposants de 6h00 à 7h00.
- Les véhicules doivent être garés en dehors de la zone de brocante une fois les exposants installés. Attention pas de barnum rue du Saint Sacrement.
- Les objets vendus sont personnels et usagers et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'achat pour la circonstance.
- Interdiction de vendre, toute arme à feu, animaux de toute sorte, et tout produit illicite.
- Afin de respecter la réglementation, tous les prix doivent être affichés.
- Tout exposant est responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner sur le site, et s'engage à laisser son emplacement propre en le quittant.
- La caution sera restituée uniquement si l'emplacement est rendu propre au moment de votre départ.
- Les participants s'engagent à se soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la gendarmerie, qui œuvre pour la sécurité de tous.
- Interdiction de faire du barbecue sur la brocante.
- L'encaissement se fera à l'issue de la brocante. Annulation possible 5 jours avant la manifestation, uniquement pour raison grave et sur présentation d'un justificatif ; la pluie ne pouvant être une cause de désistement.

Votre réservation et vos règlements sont à remettre au plus tard le **mardi 22 septembre dans la boîte aux lettres du Comité des Fêtes**

Tout dossier incomplet ou en retard ne sera pas pris en compte.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez adresser un e-mail à manifestationsavignies@gmail.com